



Préavis en cas de mutation

Par **mure**, le **21/07/2010** à **18:42**

Bonjour,

que signifie exactement que le préavis est réduit à 1 mois en cas de mutation professionnelle.

Mon locataire a démissionné de sa société et a trouvé du travail dans une autre ville.

Quel délais de préavis s'applique: 1 mois ou 3 mois.

Merci de votre réponse.

Cordialement,

Mure